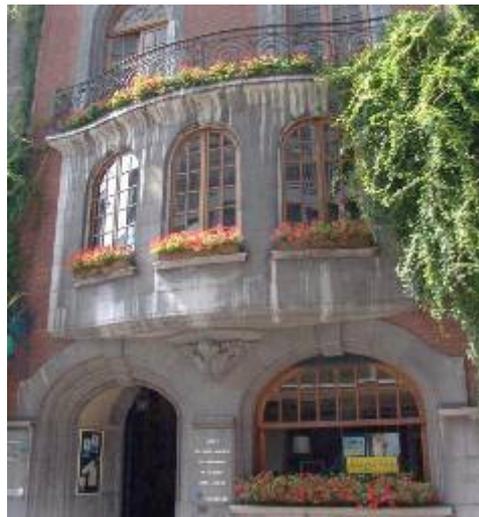


## Lettre d'info



Espace Environnement  
Maison de l'urbanisme du Hainaut



## Sommaire

Éditorial

Le dossier du moment :

Remettre l'homme au cœur de la ville

Focus sur le CoDT

Agenda : journées du patrimoine et journée d'étude sur les demeures patronales industrielles

## EDITORIAL

### Vivre en ville : une obligation pour certains ou un plaisir pour tous ?

La (sur)consommation de l'espace, d'abord dénoncée par les spécialistes de l'aménagement du territoire, les environnementalistes ou les paysagistes, est aujourd'hui relayée par les politiques et certains économistes qui craignent une dérégulation des marchés fonciers.

Le public est de plus en plus informé sur la question et la prise de conscience de cette problématique est en train de se disséminer, au même titre que les problématiques environnementales, il y a 40 ans.

De nombreuses villes européennes, moyennes ou grandes, ont entamé des processus d'amélioration de leur image en réhabilitant des quartiers dans la perspective de les rendre plus conviviaux et à nouveau attractifs. Réussite mais échec aussi. Alors comment réaliser ces opérations, à grande échelle, en densifiant sans étouffer, en préservant la mixité sociale, et surtout en répondant aux besoins des habitants actuels et futurs ?

La Ville ne peut pas être que le résultat de calculs de densité ou le terrain de jeu de théoriciens de l'aménagement, elle doit avant tout permettre à chacun de vivre confortablement, sans être confronté aux nuisances sonores et à la pollution de l'air, générées par des comportements individuels ou sociétaux « ordinaires » mais qui pourrissent la vie en ville et affectent la santé de ses habitants.

Les législations contraignantes ou incitatives ne suffiront pas à rendre aux territoires urbains leur image de marque. Il est nécessaire d'écouter les attentes formulées par la population et de trouver les solutions de forme et de gestion urbaines capables de répondre à ces attentes.

Beau défi pour les urbanistes et les sociologues.

Nous vous livrons dans ce numéro quelques éléments de réflexion sur ce sujet qui est loin d'être clos.

## LE DOSSIER DU MOMENT

### REMETTRE L'HOMME AU CŒUR DE LA VILLE

Ce printemps 2014 a été l'occasion pour notre Maison de l'urbanisme de mener une série de réflexions sur l'avenir des villes et la place de l'être humain dans cette perspective. Deux événements, une conférence-débat et un colloque, tenus en avril et mai dernier, ont permis d'alimenter cette réflexion. En ce moment de transition entre deux versions du Code de l'urbanisme, l'ancien CWATUPE et le nouveau CoDT, l'opportunité est belle de réaffirmer certaines priorités.



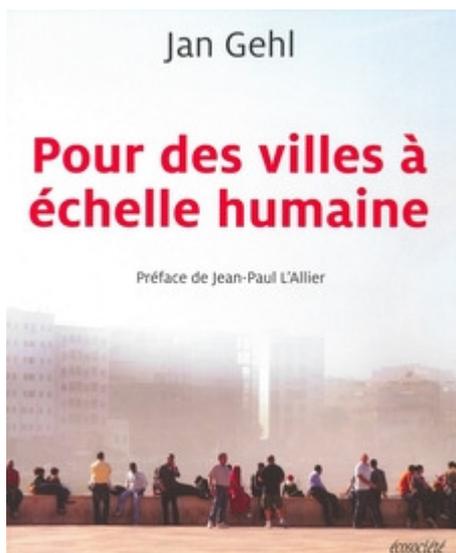
Ambiances urbaines à Marchienne-au-Pont

## Pour des villes à échelle humaine, de Jan Gehl

En octobre 2012 était organisé à Charleroi un colloque appelé « Qualité architecturale et projets publics » au cours duquel une présentation singulière a marqué certains esprits. Cette intervention se basait sur la longue expérience d'un architecte-urbaniste danois, Jan Gehl, et de son équipe. Ce dernier a également décidé de partager ses réflexions dans un magnifique ouvrage, maintenant traduit en français, *Pour des villes à échelle humaine*.

Ce livre place la dimension humaine au centre même du développement urbain. Il fait de celle-ci la grille de lecture, voire d'évaluation, de l'aménagement des villes. Il démontre, avec clarté et simplicité, l'universalité des règles qui régissent l'interaction entre l'homme et son environnement, a fortiori urbain. De New York à Brasilia en passant par Copenhague et d'autres villes, la mécanique urbaine est décryptée au regard des capacités de l'homme à se déplacer, voir, entendre et sentir. Rien ne semble échapper à la finesse de l'analyse.

Suite à ce colloque, et à l'initiative d'un jeune citoyen carolo, une série d'acteurs locaux, Mouvement Ouvrier Chrétien, Présence et Action Culturelles, Maison pour Associations de Charleroi, le GRACQ et la Maison de l'urbanisme du Hainaut, intéressés par cette matière, se sont réunis afin d'approfondir cette réflexion en la transposant dans le contexte d'une ville comme Charleroi.



Rapidement, l'idée a émergé d'organiser un café-débat ouvert à tous et où plusieurs décideurs de l'aménagement de la ville seraient invités à discuter des idées rencontrées dans le livre.

Le mardi 1<sup>er</sup> avril, la salle Notre Maison accueillait donc à Charleroi un public varié avec comme invités présents l'Échevin des voiries et le Bouwmeester de la Ville de Charleroi. L'occasion d'exposer les idées de chacun et de débattre autour des futurs projets et aménagements qui seront réalisés dans la ville dans les années à venir. Une soirée de rencontres et riche en enseignements !

Fondamentalement, les recommandations de Jan Gehl visent à redonner de la place aux piétons, et aux cyclistes, dans les aménagements urbains. L'objectif avoué est de trouver une réponse actuelle à l'invasion automobile de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

C'est retrouver donc des espaces de circulation apaisée, et des lieux de rencontre. À Charleroi comme ailleurs, la perspective de certains grands projets urbains devrait faire la part belle à ce changement de priorité. Notons déjà les réalisations telles que l'aménagement de la Place de la Digue, maintenant débarrassée de sa vocation de parking, et l'aménagement des quais, qui vise à retrouver un lien entre la ville et la Sambre.



Colombus Circle à New-York, avant et après son réaménagement, tel que prôné par le bureau d'architecture Ghel



Les préconisations de Jan Gehl, essentiellement axées sur l'animation des lieux publics comme espace de vie, rejoignent sur de nombreux points, les critères retenus par la Région wallonne dans le nouveau *Référentiel Quartier Durable*\*. Ce document, sorti en début d'année, établit une liste de 25 critères à rencontrer pour considérer un quartier comme étant « durable ». Ces points de convergence sont notamment la mobilité douce, la mixité fonctionnelle, la densité « raisonnable », la mixité sociale, la nature en ville et la participation citoyenne.

\*[http://dgo4.spw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/Pages/DGATLP/Dwnld/Publications/SPW\\_Ref\\_Quartiers\\_Durables.pdf](http://dgo4.spw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/Pages/DGATLP/Dwnld/Publications/SPW_Ref_Quartiers_Durables.pdf)



Transposés au contexte d'une ville comme Charleroi, ville traditionnelle essentiellement composée d'îlots bâtis, ces critères et les propositions de Jan Gehl sont pleinement rencontrés. S'y ajoute même une dimension qui apparaît moins dans ceux-ci, à savoir la dimension culturelle du patrimoine bâti.

Cette configuration en îlot bâti apporte la qualité de vie en ville, qui est recherchée dans ce Référentiel Quartier Durable.

La mitoyenneté et la densité répondent aux objectifs de performance énergétique.

L'îlot fermé crée en son centre des espaces souvent dédiés à la nature en ville, dans les jardins, participant par-là à un maillage écologique en ville.

La mixité fonctionnelle est possible et même très présente dans des villes traditionnelles (habitat, commerces, services, administrations, loisirs, HORECA...).

En termes de mobilité, la mise en place de nombreux piétons (espaces partagés ou réservés aux piétons) dans nos villes, depuis la fin des années '70, connaît un succès qui n'est plus à démontrer, profitant aux piétons, aux cyclistes et à la qualité de l'animation de l'espace-rue pour y mener des activités récréatives, comme les terrasses de café.

La mixité générationnelle est également très présente dans des quartiers par définition « anciens » et qui accueillent donc une population qui se renouvelle au fur et à mesure, et pas par vagues successives, comme on le voit dans certains lotissements.

Dans le même esprit, la mixité sociale devrait pouvoir être maintenue dans des quartiers « qui se portent bien » ; certains quartiers de centre-ville connaissent des difficultés à maintenir une population aisée et se paupérisent.

À Charleroi, la situation du centre-ville mais aussi d'autres quartiers est telle que l'objectif prioritaire des pouvoirs publics est de faire revenir des habitants en ville, et pour cela de retrouver de l'attractivité.

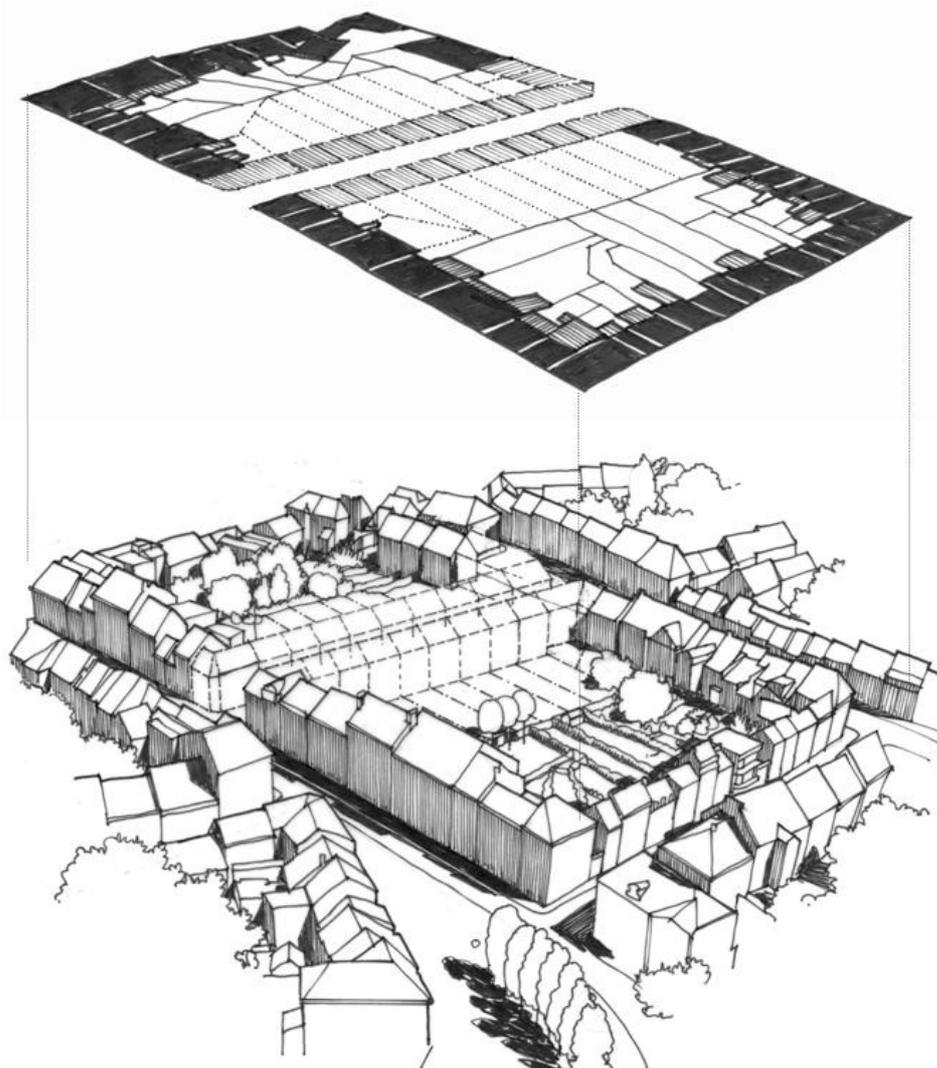


Illustration : *Guide d'urbanisme pour la Wallonie*, p. 56.

Cet objectif est au cœur de nombreux projets de rénovation actuellement en cours ou en gestation dans la ville.

Ceci pose la question de la mixité sociale que ces projets cherchent à retrouver. Et déjà le spectre de la gentrification apparaît dans le débat, à savoir le remplacement, au sein d'un quartier, d'une population précarisée par une population plus aisée. Il y a donc lieu de veiller au respect de cet équilibre recherché et d'envisager des mesures d'accompagnement des populations qui subiraient cette mutation du quartier. La problématique de l'accès à un logement décent, pour tous, est évidemment au cœur du débat.

Cette conférence-débat a été l'occasion également de faire connaissance avec le nouveau Bouwmeester de la Ville de

Charleroi, M. Georgios Maillis. Ce nouvel architecte-conseil a reçu pour mission d'accompagner la Ville dans la préparation, la conception et la mise en œuvre de projets urbanistiques, en veillant à la cohérence territoriale donnée par l'ensemble. La recherche de la qualité architecturale, paysagère et de l'intégration dans l'environnement des projets sera primordiale.

Pour atteindre les objectifs d'amélioration de la qualité du cadre de vie des habitants et pour rendre les quartiers urbains plus « humains », Jan Gehl préconise également une implication forte des citoyens dans le devenir de leur cadre de vie, par la mise en place de processus de participation citoyenne.

## L'art de la participation

L'intervention du Professeur Blondiaux, en introduction à ce colloque, a donné le ton. « La participation ne s'improvise pas ! »

Le 7 mai dernier, dans l'enceinte de la piscine désaffectée de l'UT habillée pour l'occasion en amphithéâtre, s'est tenu le colloque « L'art de la participation », dans le cadre de la biennale d'arts urbains Asphalt. Cet événement se voulait être un lieu d'échanges entre acteurs de terrain et chercheurs autour de la participation citoyenne et de la démocratie participative.

Les thèmes abordés ont apporté de nombreux éclairages sur les tenants et aboutissants d'un processus de participation, les moyens disponibles, de nouvelles méthodes et leurs limites.

La première session posait la question du « Comment » organiser la participation. Les témoignages donnaient un regard croisé sur des méthodes et des expériences nouvelles, menées à Charleroi et ailleurs, comme à Gand.

La deuxième session tentait de mettre en évidence les limites que l'on peut rencontrer en initiant un tel processus, comme l'exclusion ou l'auto-exclusion, les freins en termes de compréhension ou de langage, etc.

Enfin, la troisième session faisait le bilan des effets à long terme de la participation en opposant une voie vers l'autonomisation à une tentative de légitimation du pouvoir.

Les exposés étaient entrecoupés de témoignages de terrain, qui alimentaient



les réflexions, montrant parfois les limites de certains aspects théoriques.

Tout n'est pas toujours blanc ou noir et la réalité de terrain le rappelle en permanence.

Par exemple, il est très difficile, voire presque impossible, de parer à toutes les éventualités d'exclusion d'un groupe ou d'un autre, pour divers motifs tels que l'accès à l'information, les moyens d'expression ou simplement l'intérêt que le groupe porte au projet.

Un autre point largement débattu est la relation entre les participants et les autorités publiques. Ces dernières ont en effet, seules, voix au chapitre quant à la décision finale. En théorie, la participation ne tolère pas la manipulation ; dans les faits, il est clair que chaque acteur en présence tente d'influencer, avec les moyens qui sont les siens, l'aboutissement du processus. Néanmoins, au minimum la méthode participative doit pouvoir garantir que les autorités justifient et motivent leur décision si elle s'écarte de ce qui serait ressorti de la participation.

Enfin, plusieurs garde-fous existent pour « encadrer » au mieux toute démarche

participative. Comme le rappelait le professeur Blondiaux, la participation ne s'improvise pas. Il y a lieu de mettre en place un protocole de mise en œuvre pour soutenir au mieux la démarche :

- Avoir une bonne connaissance du terrain, et du profil de la population (habitants, usagers).
- Définir clairement et bien communiquer les objectifs, les étapes et les limites de la participation (les règles du jeu).
- Multiplier les canaux de communication (toute-boîte, presse, radio, bouche-à-oreille, affichage, Internet et réseaux sociaux ...).
- Diversifier les outils d'animation lors des moments de rencontre (réunions, ateliers, visites de terrain, rendez-vous ciblés, site Internet...).

Gageons que la refonte du Code de l'urbanisme donnera une place plus importante aux dynamiques participatives dans la conception des projets, et ce dès l'amont. L'actuelle proposition du CoDT envisage de s'aligner sur le décret participation, d'application dans le droit de l'environnement.



*L'assistance faisait salle comble pour écouter les débats, organisés en sessions thématiques*

## FOCUS SUR

### LE CoDT

*Mais où en est donc ce Code du développement territorial ? Et quand pourront démarrer les formations pour les CCATM annoncées au printemps ?*



Un des changements au niveau formel entre le CWATUPE et le CoDT est la division de ce dernier en 2 grandes parties : l'une reprenant l'ensemble des décrets (dite partie décrétale) qui codifie l'Aménagement du territoire, l'autre les arrêtés d'exécution (dite partie réglementaire) qui détermine la manière d'appliquer les décrets.

Seule la partie décrétale a été approuvée par un vote des parlementaires wallons en avril 2014 ; les arrêtés, bien que rédigés, n'ont pas terminé leur parcours parlementaire avant la fin de la législature précédente.

Le nouveau Code n'est donc, dans la pratique, pas applicable et ce sera aux nouveaux élus d'approuver, voire de remanier, les arrêtés.

Voici pourquoi, les formations que nous prévoyons pour les CCATM intéressées sont en attente de la reprise du processus et des décisions parlementaires.

Bien entendu, nous suivons cette actualité de très près et nous vous relayerons les informations.

## AGENDA

### Journées du Patrimoine avec Espace Environnement et le GRACQ

**Dimanche 14 septembre 2014**

À vélo, à travers une balade commentée, nous vous proposons de découvrir et de décrypter quelques monuments funéraires parmi les plus remarquables de l'entité de Charleroi. Quels faits historiques relatent-ils ? De quels actes héroïques témoignent-ils ? Et surtout quels symbolismes cachent-ils ? Ces stèles, plaques commémoratives, obélisques ou somptueuses sculptures funéraires qui ornent des places, des cimetières ou des parcs, constituent un patrimoine significatif et émouvant. Façonnés dans la pierre ou le bronze, ils recèlent des qualités esthétiques dignes d'œuvres d'art. Ils évoquent la mémoire de la « Grande Guerre » mais surtout celle des hommes qui ont donné leur vie pour la liberté de leur patrie.



#### EN PRATIQUE

**Circuit individuel** en voiture ou à vélo : l'itinéraire sera distribué le jour même, de 10h00 à 17h00 à Espace Environnement (29, rue de Montigny – 6000 Charleroi)

**Circuit guidé** à vélo à 10h30 ou 14h00 (Inscriptions obligatoires, nombre limité de participants) au 071/300.300 ou auprès de [mfranc@espace-environnement.be](mailto:mfranc@espace-environnement.be)

## AGENDA

### Une nouvelle vie pour les châteaux d'industriels. Sauvegarder et réaffecter ces lieux de mémoire. Journée d'étude du 3 octobre 2014.

Ces vastes demeures patronales, fleurons de l'essor des industries wallonnes, constituent un patrimoine en péril. Abandonnées par leurs habitants, bon nombre ont été détruites. Leur ampleur rend en effet leur usage comme habitation et leur entretien trop onéreux. Leur reconversion est donc un enjeu fondamental pour leur sauvegarde, tout comme leur adaptation aux besoins d'aujourd'hui. L'objectif de cette journée est d'ouvrir le débat sur la problématique de la protection et réaffectation de ces châteaux d'industriels, souvent emblématiques pour l'histoire d'un quartier, d'une ville. Elle vise à élargir la réflexion à l'ensemble du territoire wallon.

Elle aura pour cadre et symbole, le château Mondron qui a conservé sa prestance architecturale et le faste de son intérieur, partiellement intact. L'ASBL Château Mondron, à l'initiative de cette démarche, coordonne cette journée d'étude, avec la collaboration d'Espace Environnement et le soutien de l'IPW.

Charleroi - Château Mondron à Jumet  
3 octobre 2014

### Journée d'étude sur les demeures patronales industrielles

### Une nouvelle vie pour les châteaux d'industriels Sauvegarder et réaffecter ces lieux de mémoire



#### EN PRATIQUE

**Lieu :** Château Mondron, chaussée de Fleurus, 57 à Charleroi (Jumet)

#### Pour info :

Espace Environnement : 071/300.300  
(A.-C. BIOUL ou A. VANDEN EYNDE) ou  
sur les sites des organisateurs :  
[www.espace-environnement.be](http://www.espace-environnement.be) ou  
[www.chateau-mondron.be](http://www.chateau-mondron.be)

#### Maison de l'urbanisme du Hainaut

Espace Environnement

rue de Montigny 29  
6000 Charleroi

Tél. : 071/300.300

E-mail : [mu@espace-environnement.be](mailto:mu@espace-environnement.be)

[www.espace-environnement.be](http://www.espace-environnement.be)



Cette lettre vous est aussi ouverte. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos informations à diffuser ou de vos suggestions de sujets à développer, via notre mail :

[mu@espace-environnement.be](mailto:mu@espace-environnement.be).